



Postes à pourvoir par nomination

Membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Organisme : Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Aperçu

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la *Commission*) est une société de la Couronne indépendante établie par le gouvernement provincial le 1^{er} juillet 2013 en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* (la *Loi*). La Commission est chargée de l'administration et de l'application des dispositions législatives provinciales réglementant les secteurs d'activité suivants : les valeurs mobilières, les assurances, les pensions, les caisses populaires, les sociétés de prêt et de fiducie, les coopératives, et tout un éventail de dispositions législatives en matière de consommation.

Le mandat de la Commission est de :

- fournir des services de réglementation qui protègent l'intérêt public tout en augmentant la confiance du public à l'égard des secteurs réglementés;
- promouvoir la connaissance et favoriser la compréhension des secteurs réglementés tout en mettant sur pied et en dirigeant des programmes d'éducation.

La Commission se compose d'un président et de tout autre nombre de membres qu'elle recommande, lequel ne peut être inférieur à cinq ou supérieur à dix.

La province du Nouveau-Brunswick et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs cherchent actuellement à remplir jusqu'à quatre postes de membre. Les déclarations d'intérêt pourront aussi servir à pourvoir de futurs postes vacants.

Compétences et engagement

La sélection des candidats sera basée sur le mérite, avec des efforts particuliers pour promouvoir la diversité.

Toute personne dont la nomination à titre de membre de la Commission est recommandée devrait :

- posséder des connaissances approfondies dans les domaines des finances, de la comptabilité, des ressources humaines, de la gouvernance ou du droit, ou dans l'un ou plusieurs des secteurs d'activité suivants : valeurs mobilières, pensions, assurances, caisses populaires, coopératives, services à la consommation;
- posséder une bonne compréhension des pratiques de saine gouvernance ou avoir suivi un programme de perfectionnement professionnel menant au titre IAS.A;
- faire preuve d'indépendance, avoir un bon sens des affaires et un esprit d'initiative;
- être reconnu pour son intégrité et son honnêteté et pour son aptitude à susciter la confiance du public et des interlocuteurs de la Commission;
- posséder de solides aptitudes à communiquer
- posséder de bonnes compétences financières et être capable de comprendre les états financiers de la Commission;

- être capable de travailler efficacement en équipe et de résoudre les conflits de façon constructive;
- avoir suffisamment de temps pour s'acquitter des responsabilités d'un membre de la Commission;
- résider au Nouveau-Brunswick et bien connaître les enjeux socio-économiques des différentes régions de la province.

Les candidats sont déterminés à contribuer à l'intégrité, à la structure et au fonctionnement des marchés des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Ce poste exige un intérêt éprouvé pour l'élaboration de politiques. La connaissance des secteurs canadiens des services financiers et des services aux consommateurs serait un atout.

Pour les postes de membres actuellement vacants, les candidats retenus doivent avoir des connaissances pratiques ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants : systèmes informatiques, administration des régimes de retraite, gouvernement ou secteur public et communication. Les candidats possèdent d'excellentes aptitudes de communication orale et écrite. La maîtrise des deux langues officielles de la province constitue un atout. Comme l'utilisation de la technologie est primordiale à la Commission, les candidats doivent être à l'aise avec les outils technologiques et être capables de travailler dans un environnement sans papier, étant donné que tous les documents de la Commission sont fournis par l'entremise d'un portail et qu'un certain nombre de réunions de la Commission se déroulent de manière virtuelle.

Un facteur essentiel dans le processus de sélection des membres de la Commission est la nécessité d'éviter tout conflit d'intérêts réel, apparent ou possible. La Commission doit être vue et perçue par le public comme étant un organisme de réglementation indépendant, impartial et juste. Pour cette raison, les dirigeants ou administrateurs des entités réglementées par la Commission, les inscrits et les professionnels qui requièrent une autorisation d'exercice ne peuvent être membres de la Commission. Les membres de la Commission doivent respecter les règles, les politiques, les directives et les procédures de la Commission et sont tenus à la plus stricte confidentialité.

Les candidats doivent être en mesure d'assister à neuf réunions (environ cinq réunions de trois jours à Saint John ou Fredericton et quatre par conférence téléphonique) de la Commission par année et de siéger à des comités permanents, qui se réunissent quatre à six fois par an.

La composition de la Commission doit refléter la représentation hommes-femmes, la représentation linguistique, ainsi que la diversité culturelle et géographique de la province.

Durée du mandat

La durée du mandat peut aller jusqu'à cinq ans.

Conditions et rémunération

Les membres reçoivent une provision pouvant atteindre 10 000 \$ par an ainsi qu'une indemnité de 350 \$ chaque fois qu'ils assistent à une réunion de la Commission ou qu'ils exercent des fonctions pour son compte, ainsi qu'une rémunération pour le temps consacré aux déplacements à un taux de 50 \$ par 100 kilomètres. Les membres sont remboursés pour les dépenses qu'ils engagent afin de prendre part à des réunions et à des activités.

Date limite pour la présentation d'une candidature

20 juillet 2021

Type de nomination

Le présent appel de candidatures et les exigences du poste ont été rédigés par la Commission, et toutes les candidatures présentées seront examinées par la Commission. Toutefois, sachez que la décision quant à la sélection du candidat est prise par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Soumission des demandes

Il est possible de faire part de son intérêt (par le biais du formulaire de demande sur le site OCC ou d'un curriculum vitae et d'une lettre de présentation) par courriel, par la poste ou par télécopieur. S'il vous plaît, inclure des renseignements détaillés sur la formation et l'expérience professionnelle, les références, ainsi que les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) qui seront valides pendant au moins les trois prochains mois.

Courriel : Nominations.ABC-OCC@gnb.ca

Par la poste :

Bureau de conseil exécutif

À l'attention de Mary-Clare White

675 rue King, Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 1G1

Par télécopieur : 506-453-2266

Nous remercions toutes les personnes qui feront parvenir une déclaration d'intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les candidats qui seront sélectionnés. Les questions concernant des occasions en particulier peuvent être posées après la date limite et doivent être adressées à la Commission.

Ministère responsable ou associé

Finances et Conseil du Trésor

Lien :

- <http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/2013-c.30.pdf>
- <http://www.fcnb.ca>